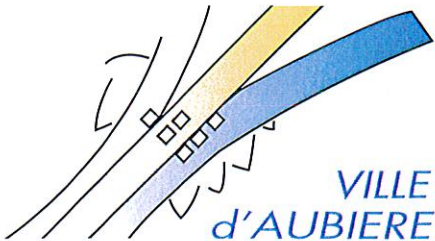


Aubière, le 20 décembre 2017



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
Monsieur Jacques BILLANT - Préfet
18 boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Christian SINSARD
Maire

N/Réf : DGA-MC-MB/2017-123

LETTRÉ OUVERTE

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 12 octobre 2017, vous avez autorisé à ouvrir au public le restaurant exploité sous l'enseigne Burger King sis impasse Malmouche à Aubière.

Cette décision vise l'avis favorable rendu par la commission de sécurité du 30 août dernier en édulant, purement et simplement, les réserves figurant au procès-verbal quant au respect des articles CO1 et CO2 de l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel des SIS63.

En vertu des ces articles, la commission a émis la prescription suivante : « *compte-tenu de la situation de l'établissement, le pétitionnaire veillera à respecter scrupuleusement les articles CO1, CO2, afin de garantir à tout moment la desserte du bâtiment notamment en tenant compte des flux de circulation au niveau de cet établissement* ».

Comme je vous l'avais indiqué dans mon courrier du 21 septembre dernier, j'ai sollicité de la part de l'exploitant (courrier du 18 septembre 2017) des éclaircissements sur ce point. Ce dernier ne m'a jamais fourni la moindre réponse.

Malheureusement et à ma grande surprise, vous avez décidé d'accorder l'autorisation d'ouverture au public sans avoir, sauf erreur de ma part, obtenu d'explication de la société ATHIK.

Il en résulte que depuis maintenant 2 semaines, date de l'ouverture officielle de cette enseigne, les articles CO1 et CO2, susmentionnés, ne sont pas respectés par cet établissement.

France 3 Auvergne a récemment consacré un reportage sur la situation, et je ne compte plus les témoignages des personnes, clientes ou non, s'inquiétant du chaos circulatoire qu'a créé l'ouverture de cette enseigne.

Comme j'ai eu l'occasion de le signaler, le week-end dernier, à votre directeur de cabinet, la circulation est devenue impossible aux alentours du restaurant aux heures des repas.

.../...

Un grand nombre de piétons, ayant stationné leur véhicule sur le parking voisin Auchan, se fauillent, de façon anarchique, au milieu des véhicules pour traverser les voies de circulation.

Mes craintes, maintes fois exprimées, s'avèrent aujourd'hui fondées et je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quelles mesures vous envisagez de prendre pour garantir la sécurité publique, qui a été remise en question depuis que vous avez autorisé cet établissement à ouvrir.

En outre, il me semble souhaitable que la commission de sécurité se réunisse à nouveau pour porter un avis sur le respect, par l'exploitant, des prescriptions qu'elle a précédemment émises.

Pour ma part, j'estime avoir tout fait pour vous alerter, avant et depuis l'ouverture de cet établissement, sur les risques qu'il fait courir à nos concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sincères salutations.

